

# NEWSFLASH

## Planification financière et successorale

### Amortissement indirect avec le pilier 3a: solution bancaire ou solution d'assurance?

Il est possible d'amortir indirectement son hypothèque via un compte / dépôt de prévoyance ou une police d'assurance. La solution d'assurance combine l'avantage d'une épargne sécurisée et d'une couverture du financement en cas de décès et d'incapacité de gain.

#### Amortissement indirect avec la solution d'assurance

Cette solution d'amortissement **allie épargne sécurisée et couverture** du financement du logement en propriété en cas d'incapacité de gain ou de décès. En cas d'amortissement indirect avec une police d'assurance, la prime annuelle se compose d'une part de risque et d'une part épargne à hauteur du montant d'amortissement. La couverture d'assurance intégrée assure le client et ses proches. Le capital versé en cas de décès est utilisé pour rembourser (une partie de) l'hypothèque. En cas d'incapacité de gain, l'assurance finance le paiement des primes grâce à la libération du paiement des primes. Elle assure ainsi l'amortissement de l'hypothèque.

#### Amortissement indirect avec la solution bancaire

La solution bancaire est un **processus d'épargne pure**. Le montant d'amortissement convenu est épargné sur un compte ou dépôt (placement dans des fonds de prévoyance) de prévoyance lié. La participation aux marchés financiers avec un dépôt de prévoyance offre des perspectives de rendement plus importantes, mais recèle en même temps des risques de cours.

#### Quelles sont les différences entre les deux solutions d'amortissement?

	Solution bancaire	Solution d'assurance
<b>Couverture</b> du financement du logement en propriété en cas d'incapacité de gain et de décès	<ul style="list-style-type: none"><li>Aucune couverture (processus d'épargne pure)</li><li>Risque de taux sur le compte de prévoyance</li><li>Risque de cours en cas de placement dans des fonds de prévoyance</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Protection des survivants sous forme d'une assurance décès</li><li>La libération des primes garantit le processus d'épargne en cas d'incapacité de gain (objectif : garantir l'amortissement de l'hypothèque)</li></ul>
<b>Utilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Couverture d'assurance à souscrire en plus en fonction des besoins</li><li>Plusieurs contrats / polices</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Simple</li><li>3 besoins de prévoyance couverts par 1 police (all-in-one)</li></ul>
<b>Flexibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Epargne pure</li><li>Versements complémentaires possibles jusqu'à la déduction maximale</li><li>Retraits possibles à tout instant sans frais (restriction selon OPP3)</li></ul>	<p>En fonction du produit d'assurance, la flexibilité s'étend aux domaines suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Protection décès au choix</li><li>Retraits de capitaux possibles sans frais (conditions légales selon l'OPP3)</li><li>Changement de pilier 3a-3b si la situation professionnelle évolue</li><li>Assurances complémentaires (assurance décès et rente d'incapacité de gain)</li></ul>

## A assurer en complément des deux solutions d'amortissement:

### Assurance de la viabilité financière des charges de logement en cas d'incapacité de gain

Si le client ne peut plus travailler ou uniquement de manière restreinte suite à une maladie ou un accident, la rente d'incapacité de gain couvre les pertes de revenus et prévient ainsi les difficultés financières.



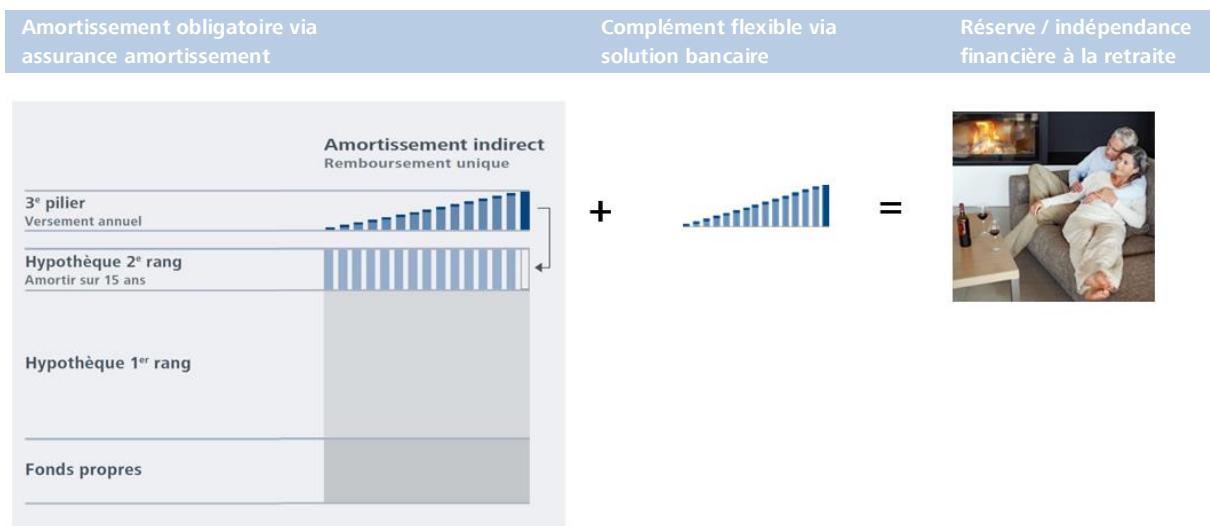
### Au lieu de choisir entre solution bancaire ou d'assurance, combiner les deux est idéal

Etant donné que les clients hypothécaires effectuant un amortissement indirect n'ont plus besoin d'une épargne flexible, la solution d'assurance est idéale pour remplir leur obligation d'amortissement vis-à-vis de la banque.

L'argent qui peut être épargné en plus sert de réserve, soit pour garder son logement en propriété en cas de hausse des taux d'intérêt, soit pour assurer son indépendance financière à la retraite. Actuellement, en période de taux d'intérêt bas, il serait possible d'épargner la différence (au moins en partie) entre le taux d'intérêt indicatif, utilisé pour calculer la capacité financière, et l'intérêt hypothécaire réel à payer.

Avec la couverture des objectifs d'épargne de Raiffeisen, il est en outre possible d'assurer l'épargne, respectivement l'amortissement indirect, contre l'invalidité via un compte épargne 3<sup>ème</sup> pilier.

### La solution idéale: combinaison des solutions bancaire et d'assurance



#### Plus d'informations

<https://www.raiffeisen.ch>